

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 portant création du Diplôme Universitaire APTITUDE MEDICALE AU SPORT, modifié par les arrêtés du 21 juillet 2004, du 24 juin 2005, du 22 mai 2006, du 03 juillet 2018 et du 02 juillet 2019,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022-2023 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire APTITUDE MEDICALE AU SPORT.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur HATEM Stéphane (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur François LHUISSIER (MCU-PH)

Docteur Laurent UZAN (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU